



REGLEMENT 2021



SOMMAIRE

ARTICLE 1. PREAMBULE	3
ARTICLE 2. LISTE DES EPREUVES RETENUES	3
ARTICLE 3. PARTICIPATION DES EQUIPES.....	3
ARTICLE 4. COMPOSITION DES EQUIPES.....	4
4.1 – Epreuves en ligne	4
4.2 – Contre-la-montre par équipes.....	5
ARTICLE 5. CONTRE-LA-MONTRE PAR EQUIPE	5
ARTICLE 6. CLASSEMENTS	6
ARTICLE 7. SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE.....	6
ARTICLE 8. BAREME DE POINTS.....	7
ARTICLE 9. ENCADREMENT	7
ARTICLE 10. DEPANNAGE	8
ARTICLE 11. PENALITES.....	8
ARTICLE 12. DOTATIONS ET RECOMPENSES.....	8
ARTICLE 13. DIFFUSION DES RESULTATS.....	8
ARTICLE 14. ENGAGEMENTS	9
ARTICLE 15. QUALIFICATIONS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE.....	9

ARTICLE 1. PREAMBULE

La Coupe de France Femmes, organisée par la Fédération Française de Cyclisme, a pour but de promouvoir le cyclisme féminin sur route.

La Coupe de France porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier FFC (Classe 1.15 ou 2.15).

Cette Coupe de France Femmes contribue à la mise en place d'une classification des structures labellisées « National Femmes » avec une prise en compte des résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

Dans le cas d'un éventuel partenariat dans le nom de la Coupe de France Femmes avec une société non connue à la date de réalisation de ce règlement, ce document sera mis à jour.

ARTICLE 2. LISTE DES EPREUVES RETENUES

Dimanche 28 mars	Boucles Guégonnaises Femmes (Bretagne) Epreuve en ligne
Samedi 29 mai	Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine (Nouvelle-Aquitaine) Epreuve en ligne
Dimanche 4 juillet	Prix de la Ville de Morteau (Bourgogne-Franche-Comté) Epreuve en ligne
Mercredi 14 juillet	Chrono 47 (Nouvelle Aquitaine) Contre-la-montre par équipe
Dimanche 5 septembre	Mirabelle Classic (Grand Est) Epreuve en ligne
Dimanche 26 septembre	Sud Yvelines Conseil Départemental Féminine (Ile-de-France) Epreuve en ligne

Au regard du contexte sanitaire, la répartition et les différentes manches pourront être amenées à évoluer durant la saison 2021.

Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves route retenues ci-dessus devront prévoir **une arrivée maximum aux environs de 16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à l'issue de l'épreuve.

La réunion des Directeurs Sportifs pourra être organisée jusqu'à 2 heures minimum avant le début de l'épreuve.

ARTICLE 3. PARTICIPATION DES EQUIPES

Liste des participantes (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} cat. et juniors) admises, par ordre prioritaire :

- ▶ Équipes labellisées « National 1 et National 2 Femmes »*,
- ▶ Équipes (ou individuelles) UCI Women's WorldTeams françaises,
- ▶ Équipes (ou individuelles) Continentales Femmes UCI françaises,
- ▶ Sélections régionales,
- ▶ Sélections départementales,
- ▶ Clubs,
- ▶ Individuelles (françaises et étrangères hors équipes UCI),
- ▶ Équipes étrangères sur invitation (maximum 4).

*effectif déclaré au 1^{er} mars 2021.

Si une (ou plusieurs) manche de la Coupe de France Femmes 2021 comporte une épreuve réservée aux N1 et une épreuve réservée aux N2, les conditions de participation seront comme détaillées ci-dessous :

Coupe de France N1 Femmes	Coupe de France N2 Femmes
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Équipes labellisées « National 1 Femmes », * ▶ Équipes (ou ind.) UCI Women's WorldTeams,** ▶ Équipes (ou ind.) Continentales Femmes UCI,** ▶ Sélections régionales, ▶ Sélections départementales, ▶ Équipes étrangères sur invitation** 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Équipes labellisées « National 2 Femmes », * ▶ Sélections régionales, ▶ Sélections départementales, ▶ Clubs, ▶ Individuelles (françaises et étrangères hors équipes UCI).

* effectif déclaré au 1er mars 2021.

** maximum 4 équipes étrangères.

Cas particulier des structures « National Femmes »

Une équipe labellisée « National 1 ou National 2 Femmes » en début de saison aura l'obligation de participer à l'ensemble des manches de la Coupe de France Femmes.

Sur l'ensemble des 6 manches, l'équipe labellisée « National Femmes » en début de saison a l'obligation de faire appel à six concurrentes différentes.

ARTICLE 4. COMPOSITION DES EQUIPES

4.1 – Epreuves en ligne

Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de **4 à 8 coureuses** (nombre réel de partantes) françaises ou étrangères de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} cat. ou juniors.

Cette limitation concerne l'ensemble des équipes citées à l'article 3.

A moins de 4, les coureuses des équipes non labellisées « National Femmes », pourront concourir à titre individuel ou en équipe « mixte ».

Cas particulier des structures « National Femmes »

National 1 Femmes	National 2 Femmes
5 à 8 coureuses (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} cat. et juniors)	4 à 8 coureuses (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} cat. et juniors)
<p>Participation à moins de 5 coureuses :</p> <p>Pour les équipes labellisées « National 1 Femmes » en début de saison, toute participation avec une équipe incomplète, entrainera systématiquement <u>une pénalité de 15 points par coureuse absente.</u></p> <p>Une équipe incomplète est par définition, une équipe présente sur la ligne de départ de chaque épreuve, à moins de 5 coureuses.</p> <p>Toutes les coureuses devront signer la feuille d'émargement et prendre le départ de l'épreuve.</p> <p>Toutefois, à moins de 5 au départ : les coureuses de l'équipe concernée pourront concourir à titre individuel ou en équipe mixte, sans être comptabilisée dans le classement par équipes.</p>	<p>Participation à moins de 4 coureuses :</p> <p>Pour les équipes labellisées « National 2 Femmes » en début de saison, toute participation avec une équipe incomplète, entrainera systématiquement <u>une pénalité de 15 points par coureuse absente.</u></p> <p>Une équipe incomplète est par définition, une équipe présente sur la ligne de départ de chaque épreuve, à moins de 4 coureuses.</p> <p>Toutes les coureuses devront signer la feuille d'émargement et prendre le départ de l'épreuve.</p> <p>Toutefois, à moins de 4 au départ : les coureuses de l'équipe concernée pourront concourir à titre individuel ou en équipe mixte, sans être comptabilisée dans le classement par équipes.</p>

Ne pourra pas participer aux manches de la Coupe de France Femmes :

- ▶ Une coureuse intégrant une structure « National Femmes » après le 1^{er} mars 2021, date de délivrance de la licence ou de l'attestation d'appartenance (ou validation de la double appartenance). Une vérification par l'intermédiaire de Cicle-Web sera réalisée par la FFC.
- ▶ Une coureuse d'une structure (club, entente, CD ou CR) ayant une équipe « National Femmes » au départ et n'étant pas enregistré dans l'effectif déclaré.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par toutes les coureuses de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureuses.

NB : Le nom de la structure « National Femmes » sera précisé sur la licence de chaque coureuse.

4.2 – Contre-la-montre par équipes

L'épreuve se disputera par équipe de 6 coureuses.

Toutefois, une équipe pourra se présenter au départ avec un minimum de 4 coureuses.

Le temps sur la ligne d'arrivée sera pris sur la 3^{ème} coureuse.

- ▶ La constitution de plusieurs équipes d'une même structure (UCI, National, club, ...) est autorisée, dans la mesure où les quotas minimums par équipe sont respectés.
- ▶ Pour les structures labellisées « National Femmes », seule une équipe marquera des points pour le classement général par équipe de la Coupe de France Femmes. Celle-ci devra être désignée avant le départ de la course.
- ▶ La constitution d'une équipe mixte est autorisée (dans la limite de deux clubs maximums). Les équipes mixtes ne rentreront pas en compte dans le classement général de la Coupe de France

ARTICLE 5. CONTRE-LA-MONTRE PAR EQUIPE

L'ordre de départ des équipes se fera par une rotation de toutes les équipes engagées dans les conditions ci-après :

1. Les équipes non classées à la Coupe de France partiront en premier selon un tirage au sort des équipes effectué par le jury des arbitres.
2. Les équipes labellisées National 2 Femmes partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif de la Coupe de France Femmes à l'issue de la manche précédente.
3. Les équipes labellisées National 1 Femmes partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif de la Coupe de France Femmes à l'issue de la manche précédente.

Si, par l'évolution du contexte sanitaire et l'élaboration d'un nouveau calendrier, le Chrono 47 devient la 1^{ère} manche ; l'ordre de départ des équipes se fera selon un tirage au sort effectué par le jury des arbitres dans le même ordre que ci-dessus sans prise en compte du classement général évolutif de la Coupe de France Femmes.

Les départs des équipes seront donnés toutes les 3 minutes au minimum.

Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur la 3^{ème} coureuse et un classement par équipes de l'épreuve sera établi. Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 3 coureuses, aucun point ne serait distribué.

Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le jury des arbitres en concertation avec l'organisateur.

L'emploi du matériel spécifique au contre la montre est autorisé.

ARTICLE 6. CLASSEMENTS

Les épreuves retenues à l'article 2 servent de support au **Classement général par équipe National 1 Femmes** ainsi qu'au **Classement général par équipe National 2 Femmes**.

L'équipe ayant totalisée le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur de la Coupe de France N1 ou N2 Femmes en 2021.

Le classement par équipe sur l'épreuve est établi par l'addition des points acquis par les coureuses à leur place réelle (4 maximum par équipe, y compris les sélections en Equipe de France) suivant le barème « Classement scratch de l'épreuve » de l'article 8 (N1 et N2 confondus). Au-delà, les points seront bloqués.

Les points obtenus par une coureuse n'appartenant pas à une structure "National Femmes" seront bloqués.

L'équipe N Femmes qui obtient le plus de points est classée première de l'épreuve. **En cas d'ex-æquo sur l'épreuve** ; c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement les points définis dans le barème « Classement Général par équipe » selon leur niveau (N1 ou N2 Femmes).

En cas d'ex æquo au Classement Général par équipe provisoire ; les équipes sont départagées par la place au classement par équipe de l'épreuve.

En cas d'ex æquo au Classement Général par équipe final ; les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places au classement par équipe sur chaque épreuve et, le cas échéant, de 2^{ème}, puis de 3^{ème} place. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement par équipe qui les départage.

Seules les équipes labellisées « National Femmes » sont prises en compte dans les classements par équipe.

ARTICLE 7. SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

Les licenciées sélectionnées en Equipe de France Route **(1)** ou Piste **(2)** qui de ce fait ne peuvent pas participer à une épreuve de la Coupe de France, attribuent à leurs clubs **20 points** de compensation au classement scratch de l'épreuve au titre de leur sélection.

- ▶ **(1)** Sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (ProSeries, Classe 1, Classe 2), Coupe des Nations ainsi que les stages de préparations aux Championnats Internationaux seront prises en compte.
- ▶ **(2)** Sélections en Equipe de France Piste (épreuves d'endurance), seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

La convocation établie par la Direction Technique Nationale déterminera la période de sélection.

Pour les coureuses sélectionnées en Equipe de France et dans le respect de la règle de 4 coureuses maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de la sélection. Dans le cadre d'une épreuve par étapes, seul le classement général final peut prendre en compte les points de la sélection.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages (autres que ceux mentionnés ci-dessus).

La coureuse devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France Femmes et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1^{ère} manche, ces points seront intégrés à posteriori.

Les points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve.

ARTICLE 8. BAREME DE POINTS

Les points acquis par les coureuses à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 :

CLASSEMENT SCRATCH DE L'EPREUVE (ne concerne pas le Chrono 47)						Classement Annexe Final (Prix de la montagne ou sprints intermédiaires)
PLACE	Points	PLACE	Points	PLACE	Points	
1	55	36	16	71	6	<p>5 points pour la coureuse ayant remportée ce classement annexe final</p> <p>Cet aspect réglementaire sera validé avec l'organisateur.</p>
2	50	37	16	72	6	
3	46	38	16	73	6	
4	42	39	16	74	6	
5	40	40	16	75	6	
6	38	41	14	76	5	
7	37	42	14	77	5	
8	36	43	14	78	5	
9	35	44	14	79	5	
10	34	45	14	80	5	
11	33	46	12	81	4	
12	32	47	12	82	4	
13	31	48	12	83	4	
14	30	49	12	84	4	
15	29	50	12	85	4	
16	28	51	11	86	3	
17	27	52	11	87	3	
18	26	53	11	88	3	
19	25	54	11	89	3	
20	24	55	11	90	3	
21	20	56	10	91	2	
22	20	57	10	92	2	
23	20	58	10	93	2	
24	20	59	10	94	2	
25	20	60	10	95	2	
26	20	61	8	96	1	
27	20	62	8	97	1	
28	20	63	8	98	1	
29	20	64	8	99	1	
30	20	65	8	100	1	
31	18	66	7			
32	18	67	7			
33	18	68	7			
34	18	69	7			
35	18	70	7			

Sélection en équipe de France (cf Article 7) :

20 points de compensation au classement scratch de l'épreuve.

Les points acquis par les structures N Femmes dans les épreuves énumérées à l'article 2 :

CLASSEMENT GENERAL PAR EQUIPE (y compris Chrono 47)		
PLACE	Points attribués à l'équipe N1	Points attribués à l'équipe N2
1	30	30
2	24	24
3	20	20
4	15	15
5	12	12
6	10	10
7	9	9
8	8	8
9		7
10		6
11		5

ARTICLE 9. ENCADREMENT

Lors de chaque manche de Coupe de France Femmes, l'équipe doit être encadrée par un Directeur Sportif diplômé (**au minimum**) d'un **BF3 Route** ou diplôme d'**Entraîneur Club Expert**. Le contrôle sera réalisé par le jury des arbitres lors du retrait des dossards.

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée soit dans le second tirage au sort, soit dans le 4^{ème} tirage au sort (cf article 10 ci-dessous).

ARTICLE 10. DEPANNAGE

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

→ → →

Pour la 1 ^{ère} épreuve de la Coupe de France	1 ^{er} tirage au sort	2 ^{ème} tirage au sort	3 ^{ème} tirage au sort	4 ^{ème} tirage au sort
Equipes présentent à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Equipes qui répondent aux dispositions de l'article 9	Oui	Non	Oui	Non

Pour les épreuves suivantes (à partir de la 2^{ème} épreuve) :

Ordre du classement général provisoire à l'issue de la précédente épreuve et répondant à l'article 9. D'abord, les structures labellisées « National 1 Femmes », puis les structures labellisées « National 2 Femmes ».

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

ARTICLE 11. PENALITES

La coureuse faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec la mise hors course ou le déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'elle aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par la coureuse lors de sa période de suspension.

Les points ainsi perdus par la coureuse sanctionnée, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre athlète.

ARTICLE 12. DOTATIONS ET RECOMPENSES

La FFC réalisera trois trophées remis aux trois premières équipes, issus du classement général par équipes de chaque niveau. Ces trophées seront remis sur la manche finale de la Coupe de France Femmes 2021.

De plus, la FFC prendra en charge les grilles de prix suivantes pour le classement général par équipe, soit un total de 5 075€ :

PLACE	National 1 Femmes	National 2 Femmes
1 ^{ère} équipe	1 300€	875€
2 ^{ème} équipe	1 000€	600€
3 ^{ème} équipe	800€	500€

Si un partenaire titre était désigné sur la Coupe de France Femmes, la remise officielle de la dotation du partenaire sera organisée lors de la finale de Coupe de France Femmes.

ARTICLE 13. DIFFUSION DES RESULTATS

Le classement à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une diffusion par mail, d'une publication sur le site internet FFC (www.ffc.fr) ainsi qu'une publication sur les réseaux sociaux de la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE 14. ENGAGEMENTS

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des équipes, les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager par internet (outil Cicleweb) **au plus tard à J-3 avant le début de l'épreuve**. Cela concerne la liste des titulaires et des remplaçants. Les remplaçants ne seront pas bloqués et pourront de ce fait, s'engager sur une autre épreuve si tel était le cas.

Toute coureuse non inscrite sur la liste des titulaires et / ou des remplaçantes, ne pourra prendre part à l'épreuve.

En cas de force majeure (chute ou blessures), sur présentation d'un certificat médical pour la coureuse concernée par le médecin de l'épreuve, les modifications de la liste des engagées (titulaires et remplaçantes) pourront intervenir jusqu'à la réunion des Directeurs Sportifs.

Pour l'application des points de pénalités (cf Article 4), sur ces cas de force majeure, selon les éléments et arguments fournis par le club, cette décision appartiendra à la FFC en accord avec le Président de jury de l'épreuve.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

ARTICLE 15. QUALIFICATIONS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le nombre de coureuse qualifiées au Championnat de France sur Route Elite Femmes sera établi de la manière suivante :

	National 1 Femmes	National 2 Femmes
Epreuve contre-la-montre	Quota libre	Quota libre
Epreuve en ligne*	de 3 à 7 coureuses	de 3 à 5 coureuses

*Un **minimum de 3** au départ du Championnat de France sur Route Elite Femmes est **obligatoire** pour pouvoir s'engager sous les couleurs de la N1 ou N2 Femmes.